

## Conseil Municipal 18 février 2022

Étaient présents les conseillers municipaux sauf M. BARRE (pouvoir à M. LAUDEN) Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL, M. TUAL (pouvoir à M. BERNARD), Mme CLOTEAUX (pouvoir à Mme MARREC), M. BIGER (pouvoir à Mme FLOCHLAY)

### **Objet : Avis sur installations classées : extension carrière LE PAPE à Pluguffan**

La SAS YVES LE PAPE ET FILS a déposé une demande d'autorisation au titre des installations classées auprès de la Préfecture du Finistère pour l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière « Kerven ar Bren » à Pluguffan.

Cette demande d'autorisation a fait l'objet d'une enquête publique d'une durée d'un mois soit du 6 janvier 2022 au 7 février 2022. Aucune observation n'a été émise par les habitants de Plonéis.

AVIS FAVORABLE du Conseil Municipal.

### **Objet : Comptes administratifs et comptes de gestion 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les comptes administratifs 2021 comme suit :

#### Commune

<b>Résultats 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	1 209 761,15	984 955,60	2 194 716,75
Recettes	1 734 258,41	1 423 135,27	3 157 393,68
<i>Dont report de N-1 affecté au 1068</i>	<i>492 327,68</i>		
Résultat de l'exercice N	+ 524 497,26	+ 438 179,67	
Reports exercices de N-1 au 001 et 002	- 492 327,68	+ 7 689,14	
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	<b>+ 32 169,58</b>	<b>+ 445 868,81</b>	<b>+ 478 038,39</b>

#### Lotissement de Mézarun

<b>Résultats 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	0	42 883,02	42 883,02
Recettes	35 979,14	42 883,00	78 862,14
<i>Dont report de N-1 affecté au 1068)</i>			
Résultat de l'exercice N	- 53 516,15	0	
Reports exercices de N-1 au 002		+ 163 679,49	
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	<b>- 17 537,01</b>	<b>+ 163 679,47</b>	<b>+ 146 142,46</b>

#### Lotissement Paul Verlaine

<b>Résultats 2021</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	118 334,96	118 334,96	236 669,92
Recettes	0	118 334,96	118 334,96
<i>Dont report de N-1 affecté au 1068)</i>			
Résultat de l'exercice N	- 118 334,96	0	
Reports exercices de N-1 au 001 et 002			
Résultat cumulé de clôture (sans RAR)	<b>- 118 334,96</b>	<b>0</b>	<b>- 118 334,96</b>

### **Objet : Affectation du résultat 2021 – budget commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les affectations de résultat comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dotation de réserves (R 1068) : 299 711,59 €
- Report à nouveau (R 002) : 146 157,22 €

Section d'investissement :

- Report d'investissement (R 001) : 32 169,58 €

### **Objet : Affectation du résultat 2021 – budget lotissement de Mézarun**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les affectations de résultat comme suit :

- Dépenses 001 : Résultat d'investissement reporté : 17 537,01 €
- Recettes 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 163 679,49 €

### **Objet : Affectation du résultat 2021 – budget lotissement Paul Verlaine**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a voté les affectations de résultat comme suit :

- Dépenses 001 : Résultat d'investissement reporté : 118 334,96 €

### **Objet : Lotissement communal Paul Verlaine – prix de vente du terrain**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, a fixé le prix de vente du terrain à 79 € le m<sup>2</sup> H.T.

### **Objet : ALSH de Guengat : renouvellement de la convention de partenariat**

La convention de partenariat entre l'ULAMIR et les communes de Guengat, Plogonnec et Plonéis, pour la gestion de l'accueil de loisirs de Guengat, est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour; a voté la participation des communes à hauteur de 63 000 € en prenant comme base le coût réel de 2021, avec la répartition suivante :

- Guengat et Plonéis : 40 % soit un montant de 25 200 €*
- Plogonnec : 20 % soit un montant de 12 500 €*

La convention est proposée pour une durée d'un an soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, reconductible 4 fois.

### **Objet : Entretien de la voirie communale Programme 2022 : attribution du marché**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, a retenu l'entreprise LE ROUX de Landudec en tant que titulaire du marché de réfection de voirie pour la période 2022/2025,

## **Objet : Achat d'un tracteur et d'une épareuse**

Le Conseil Municipal, par 19 voix, a retenu l'offre suivante :

### Description du matériel :

- Tracteur CLAAS / ARION de démonstration
- Epareuse ROUSSEAU / THENOR

### Offre financière (montant HT) :

- Tracteur	84 500 €
- Reprise du John Deere de 2009	- 26 500 €
- Epareuse	47 000 €
- Reprise de l'épareuse Rousseau	<u>- 9 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>96 000,00 €</b>

## **Objet : Travaux d'aménagement extérieur à la Chapelle de la Boissière**

L'entreprise EURL Sébastien PRIOL à Audierne a été retenue pour effectuer les aménagements extérieurs et notamment la création d'un parking terre/pierre.

Le montant des travaux est estimé à 1 291,10 € HT.

Le plan de financement voté par le Conseil Municipal est le suivant :

- Dépenses travaux TTC : **1 549, 32 €**
- Participation de l'association : **1 291,10 €**

## **Objet : Lutte contre les mérules**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, DEMANDE le maintien en zone de vigilance pour l'année 2022.

**Affiché le 28 février 2022**